

Conseil Communal du 25.01.2023

Introduction d'un règlement communal fixant les modalités de vente du bois de chauffage et du bois d'industrie

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que, par délibération du 25 janvier 2023, le conseil communal de Schieren a introduit un règlement communal fixant les modalités de vente du bois de chauffage et du bois d'industrie avec effet au 1^{er} février 2023.

Le texte intégral du règlement communal est à la disposition du public au secrétariat communal.

AVIS AU PUBLIC

Schieren, le 3 février 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,
Eric Thill

Le secrétaire communal,
Yves Weis

